

## **AVIS PUBLIC** **Entrée en vigueur**

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 février 2020, le conseil municipal a adopté les règlements qui suivent :

- Règlement # 2019-12-163 modifiant le plan d'urbanisme # 2013-09-089

Le règlement vise à :

- agrandir l'affectation industrielle.

- Règlement # 2019-12-165 modifiant le règlement de zonage # 2013-09-091

Le règlement vise à :

- autoriser la promenade en véhicule hors route motorisé dans les sentiers;
- autoriser la restauration dans la zone IND-01;
- autoriser les habitations multiples d'un maximum de 4 logements dans les zones R-01 et R-03;
- créer la nouvelle zone IND-03;
- agrandir la zone IND-02;
- revoir les normes de lotissement pour les usages résidentiels;
- interdire les commerces liés à l'automobile, les commerces de proximité et les commerces à incidence élevée dans les zones agricoles;
- renommer les catégories d'usage résidentiel;
- effectuer quelques corrections.

- Règlement # 2019-12-164 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2013-09-090.

Le règlement vise à :

- ne plus autoriser les commerces liés à l'automobile et les commerces à incidence élevée en zone agricole;
- effectuer quelques corrections.

2. Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le 12 mars 2020, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.

3. Les règlements peuvent être consultés au bureau municipal du 198, de la Fabrique durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Fortierville, le 12 mars 2020.



---

Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière